



## Collectif de Réflexion et d'Action

---

### Compte-rendu du comité de coordination 12 juillet 2023

**Présent·es** : Sandrine (La Maison des enfants - 33), Thérèse (Le vallon d'Abriès - 03), Benoît (Le Domamour - 27), Thierry (Tentative - 30), Louise (Regain - 64), Emma (La ferme aux animaux - 03) et Julia.

#### Ordre du jour :

- I. Poursuite des échanges sur la nouvelle évaluation externe.
- II. Programme des JERLVA 2023
- III. Partage d'informations diverses

#### I. Poursuite des échanges (du dernier CC) sur la nouvelle évaluation externe.

Au Vallon d'Abriès (Haute-Loire), les évaluateurs externes ont soulevé l'absence de Conseil de Vie Sociale comme étant problématique. Dans les textes, un CVS n'est pas obligatoire en LVA (un article de loi a été utilisé en référence par la présidente de l'association) et il a suffi de montrer les autres dispositifs qui étaient mises en place pour recueillir la parole des accueilli·es pour apaiser les évaluateurs.

À la Maison des Enfants (Gironde), les évaluateurs ont, quant à eux, tiqué sur le non respect de la liberté d'aller et venir des accueilli·es, pourtant inscrite dans la Charte de leurs droits. Sandrine, permanente du lieu, se questionne sur les modalités d'application totale de cette liberté dans le cas de l'accueil d'enfants en très bas âge.

Cette liberté est aussi à prendre en compte dans la gestion d'un cas de fugue. Si l'enfant a une mesure de protection mais retourne au domicile familial sciemment, respecter sa liberté d'aller et venir n'est-ce pas une mise en danger de l'enfant ? Car dans le même temps, il est illégal de ne pas chercher à « récupérer » les fugueur·euses sous sa responsabilité.

Il existe aussi certaines institutions qui, pour se protéger juridiquement dans les cas d'accueilli·es mineur·es qui fuguent régulièrement, maintiennent des déclarations de fugue à long terme. Ce qui est tout aussi illégal et maintient des accueilli·es en situation administrative précaire.

Au Domamour (Eure), il a été reproché de ne pas avoir utilisé, pour l'évaluation externe programmée avant la réforme de l'évaluation mais réalisée après, le nouveau logiciel qui s'est imposé avec la réforme. Cela a failli avoir des conséquences sur la validité de l'évaluation menée.

Au niveau des calendriers d'évaluation, ceux-ci sont communiqués par les départements aux LVA implantés sur leur territoire. Ce calendrier est possiblement aussi mis en ligne sur le site de l'ARS.

Si un lieu n'est pas sollicité par son département alors que son autorisation de 15 ans touche à sa fin ou est dépassée ou encore que le délai de 5 ans depuis la dernière évaluation est révolu, il est conseillé d'être « pro-actif » et de se manifester auprès de son département, ne serait-ce que

pour témoigner de son professionnalisme et sa bonne volonté , le jour où le département se manifestera.

L'évaluation externe doit désormais avoir lieu tous les 5 ans. Elle doit également intervenir à la fin des 15 années d'autorisation, et elle redonne accès à une nouvelle autorisation de 15 ans, soumise aux résultats des évaluations externes intermédiaires (tous les 5 ans donc).

Il est possible que ce calendrier se décale s'il y a eu une demande de modification du projet (lieux, nombre d'accueilli·es, etc.) validée par le département. Cette modification entraînant une nouvelle autorisation, cela peut, par conséquent, décaler la date des 15 ans d'autorisation. Certains LVA peuvent eux-même solliciter une évaluation externe. C'est le cas par exemple des lieux qui vont bientôt être transmis et pour lesquels l'obtention d'une nouvelle autorisation pour 15 ans offre une sécurité aux éventuel·les repreneur·euses.

Point important : l'évaluation (qui coûte plusieurs milliers d'euros) doit est remboursée par le département. Il faut donc l'inscrire dans le budget prévisionnel du LVA, dans une ligne comptable spécifique, afin que le prix de journée en soi augmenté en conséquence.

Pour conclure sur la nouvelle évaluation externe, cette démarche ne nous paraît décidément pas adaptée aux LVA. Mais puisque c'est une obligation légale, il faut nous y conformer à moins de risquer d'être mis en tord.

Pour que ces évaluations conviennent mieux aux réalités des LVA, il nous semble important de choisir des évaluateur·rices qui connaissent nos dispositifs d'accueil différents des établissements et services plus classiques. Il est essentiel de repérer ces évaluateur·rices qui, dans la liste officielle, connaissent les LVA. Ainsi, nous invitons tout·e adhérent·e ayant réalisé la nouvelle évaluation externe et étant satisfait·e des évaluateur·rices, à nous communiquer leur identité, afin que l'on puisse les recommander à d'autres adhérent·es.

## **II. Programme des JERLVA 2023**

Les bulletins d'inscription ont été envoyés la semaine dernière et mis en ligne dans la foulée sur le site internet. Pour l'instant pas encore de retour officiel de bulletin rempli, mais surtout des pré-réservations par mail.

Julia battra le rappel en rediffusant largement les bulletins d'inscription début août, puis début septembre. Pour assurer une meilleure diffusion, les LVA et personnes qui ont reçu le bulletin sont invitées à le transmettre aux personnes potentiellement intéressées (porteur·euses de projet qu'ils accompagnent, etc).

Le programme est ficelé, même si nous n'avons toujours pas de retour de M. Mariotti lui-même. Sa présence a été confirmée par son directeur. Nous n'avons pas encore de devis pour son intervention.

Thierry a demandé à Cécile Almeras (au nom des intervenant·es sur la Psychothérapie Institutionnelle) de recentrer leur intervention sur le thème annuel.

Une porteuse de projet située en Guadeloupe aimerait suivre (au moins) la journée du jeudi en visioconférence. Même si nous pensons que rien ne vaut la présence physique pour le format d'atelier que nous souhaitons organiser, au vu de la situation nous sommes d'accord dans le principe de rendre accessible à la visioconférence certains contenus. Nous ne souhaitons cependant pas que la visioconférence prenne trop de place par rapport au regroupement physique que nous privilégions. Nous nous renseignons maintenant sur la faisabilité technique de cette mise en place.

Pas de budget prévisionnel prévu en amont, cela demande trop de travail et l'on n'y colle que très rarement sur ce type d'évènement. Mais on garde un œil sur les dépenses.

Hébergements : Julia gère les réservations au sein du CROP et Thierry ou autre membre de Tentative gère les hébergements chez l'habitant·e.

L'organisation avance tranquillement et Thierry est plutôt confiant.

### **III. Partage d'informations diverses**

#### Des nouvelles du LVA Pollen.

Alors que cela fait maintenant 5 mois que le lieu n'a plus d'accueilli·es, très peu de personnes (seulement certain·es accueilli·es) ont été auditionnées dans le cadre de l'enquête. La suspension de 6 mois arrive donc bientôt à son terme, et on verra donc si l'activité pourra reprendre en août en l'absence de faits nouveaux. Au niveau trésorerie, le pire est évité puisque deux des salarié·es (ayant lancé la cabale) ont démissionné d'elleux-même et que d'autres salarié·es avaient des congés à récupérer.

A priori, François (l'ex-permanent) sera présent aux JERLVA.

#### Les Actes 2022.

Nous avons pris beaucoup de retard sur la parution des Actes des Journées Nationales 2022 du Roucou. Mais ils sont désormais presque terminés ! Le comité de rédaction attend seulement de pouvoir valider la mise en page du graphiste, avant de lancer enfin l'impression. Ils devraient donc être imprimés courant août et donc disponibles lors des Journées Nationales de septembre 2023.

#### Soutien aux porteur·euses de projet.

Thierry a aidé une porteuse de projet, ancienne assistante familiale qui aimerait monter un LVA dans le Gard. Thierry l'a soutenu en interpellant le CD qui ne répondait pas à sa demande de rencontre. Suite à ce premier rdv, le projet a été retoqué par le CD pour des points à retravailler, et Thierry l'a aidé à faire cela. Une nouvelle rencontre a eu lieu avec l'ASE hier, affaire à suivre.

Pour information, le Gard considère les LVA comme des dispositifs départementaux. En effet, la plupart sont inscrits au schéma départemental et 5 d'entre eux fonctionnent en dotation globale et non au forfait journalier (comme des établissements donc).

#### Demande du LVA Lou Merilhoun (06).

Ce lieu se questionne, suite notamment à la complexification des relations avec le CD 06, sur son projet d'accueil et aimerait prendre le temps de réaliser une sorte d'audit « façon nous-même » afin de savoir quelle (ré)orientation prendre. Benoît leur a répondu en leur conseillant de faire appel à des superviseur·euses ou à des personnes ayant réalisé des évaluations externes. Une autre option consisterait à solliciter un « conseil des sages des LVA » constitué des dinosaures volontaires. À Lou Merilhoun de choisir.

#### Formation site internet.

Benoît a sollicité Christophe Buffler, notre web-designer, pour organiser une formation adressée aux représentant·es de région volontaires à se former sur le maniement du site internet du GERPLA. L'idée est que c'est un outil important, qu'il convient de maintenir à jour et d'enrichir régulièrement. Christophe prépare un devis et un contenu de formation.

#### LVA à transmettre.

Thérèse du Vallon d'Abriès a eu quelques réponses à son annonce de reprise du LVA, postée à la fois sur le site du GERPLA et de la FNLV. Il y a des profils intéressants mais également d'autres qui risquent de ne pas convenir, à savoir les personnes seules - alors que le site est isolé et demande beaucoup de travail étant donné qu'il y a une partie agricole accolée au LVA – et les éducateur·rice ou autres travailleur·euses sociaux·ales diplômé·es ayant toujours travaillé en institution et qui rêvent le LVA sans en avoir vraiment expérimenté le vivre-avec. Il y a également eu quelques contacts de grosses structures qui souhaitent agrandir leur « portefeuille » avec des formats LVA, ou faire des placements financiers ; cela n'intéresse évidemment pas Thérèse. Affaire à suivre.